



Distr. générale
1^{er} juillet 2016

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vingt-huitième Réunion des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Kigali, 10-14 octobre 2016
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire du segment
préparatoire*

**Questions administratives : rapport financier
du fonds d'affectation spéciale et budgets
du Protocole de Montréal**

Projet de budget révisé pour 2016 et projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour 2017 et 2018

Note du Secrétariat

1. Le Secrétariat a l'honneur de présenter le projet de budget révisé pour 2016 tel qu'approuvé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les projets de budget du Fonds pour 2017 et 2018 (voir annexe I), ainsi qu'un organigramme et un tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone (voir annexe II). L'Annexe III présente les différentes solutions de financement envisagées dans le cadre du nouveau barème des contributions des Parties applicable au projet de budget pour 2017, conformément au paragraphe 4 de la décision XXVII/18.
2. Les résumés du budget révisé pour 2016 et des projets de budget pour 2017 et 2018 figurent aux tableaux A1 et A2 de l'annexe I. Les budgets sont détaillés au tableau A3 de l'annexe I et assortis de notes explicatives.
3. Les budgets sont présentés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) tels qu'ils apparaissent dans les états financiers de 2015 et le rapport sur l'exécution du budget figurant dans la note du Secrétariat relative au rapport financier indicatif et aux informations concernant les Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal, qui a été présentée au Groupe de travail à composition non limitée à sa trente-huitième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/38/INF/3).
4. Le projet de budget révisé pour 2016 et les projets de budget pour 2017 et 2018 ont été examinés et approuvés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) conformément au paragraphe 17 du mandat concernant l'administration du Fonds d'affectation spéciale.

* UNEP/OzL.Pro.28/1.

A. Budget révisé pour 2016

5. Le budget révisé pour 2016 a été maintenu au niveau global convenu de 6 772 162 dollars et certains petits montants ont été réaffectés entre différents objets de dépenses, comme suit :

a) Une somme supplémentaire de 80 000 dollars a été dépensée pour couvrir les frais afférents aux services de conférence et d'interprétation associés à la journée de réunion qui a été ajoutée à la trente-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la troisième Réunion extraordinaire des Parties, qui devaient initialement durer sept jours en tout. Par conséquent, la trente-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (15 et 16 juillet) s'est tenue immédiatement avant la trente-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (18 au 21 juillet 2016) et la troisième Réunion extraordinaire des Parties (22 et 23 juillet 2016), à Vienne.

b) Une somme supplémentaire de 70 000 dollars a été déboursée pour couvrir les frais d'interprétation de séances supplémentaires pendant la trente-huitième Réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de la troisième Réunion extraordinaire des Parties, qui se sont tenues à Vienne. Le budget approuvé initialement pour les frais d'interprétation ne prévoyait que deux séances quotidiennes pour les deux réunions.

c) Au total, les coûts directs affichent une augmentation de 150 000 dollars qui est compensée par des économies prévues d'un montant de 150 000 dollars au titre des frais de personnel, en raison de la vacance du poste de Spécialiste de la gestion des programmes (P-4) qui fait actuellement l'objet d'un processus de recrutement.

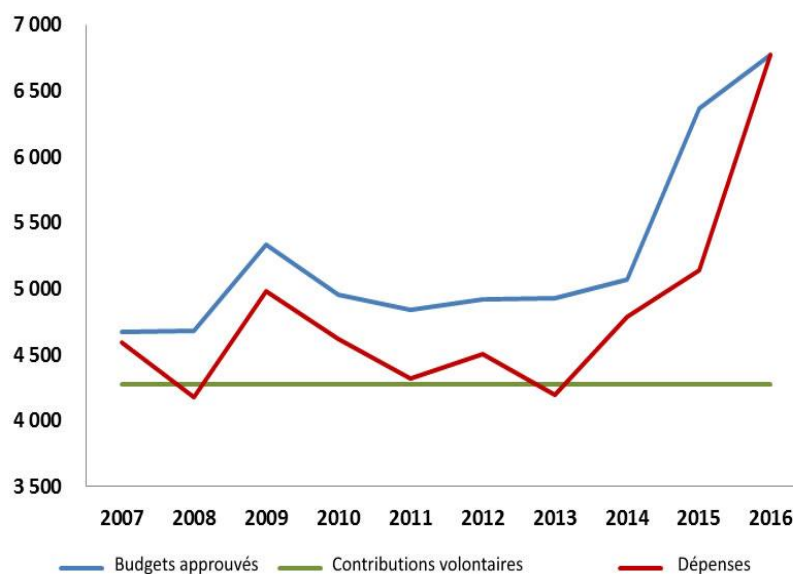
6. Conformément au paragraphe 11 de la décision XXVII/18, les Parties au Protocole de Montréal ont demandé au Secrétariat de veiller à ce que les dépenses d'appui au programme dont il disposerait en 2016 soient pleinement utilisées et, si possible, de les imputer aux rubriques administratives du budget approuvé. Sur la base de cette décision, le Secrétariat a prévu dans le budget d'utiliser pleinement les ressources disponibles au titre des dépenses d'appui au programme, en coordination avec le PNUE. Les ressources prévues au titre des dépenses d'appui au programme pour l'exercice 2016 doivent servir à couvrir les frais associés au personnel occupant des postes administratifs ainsi que ceux liés à l'amélioration du site Web du Secrétariat.

B. Problème de trésorerie en 2016

7. À la dix-huitième Réunion des Parties, qui s'est tenue du 30 octobre au 3 novembre 2006, les Parties avaient décidé dans la décision XVIII/5 qu'à compter de 2007, le montant des contributions volontaires s'élèverait à 4 276 933 dollars. Depuis lors, chaque année, les Parties sont convenues de maintenir le même niveau de contribution au Fonds d'affectation spéciale, afin de s'assurer que les contributions volontaires nationales des Parties restent inchangées par rapport à leur niveau de 2007, tout en prélevant sur le solde du Fonds un montant correspondant à la différence entre le budget annuel et les contributions volontaires mises en recouvrement. Le solde du Fonds au niveau de la réserve (celle-ci étant composée de la réserve de liquidités et des arriérés de paiements) s'élevait à 8 millions de dollars en 2007. Cette réserve de liquidités a maintenant été totalement utilisée en raison des prélèvements annuels qui ont été effectués jusqu'en 2015.

8. La figure 1 représente l'évolution des budgets annuels, des dépenses et des contributions volontaires; chaque année, tout écart entre les budgets approuvés et les contributions était compensé par une autorisation de prélever le montant nécessaire sur le solde du Fonds d'affectation spéciale.

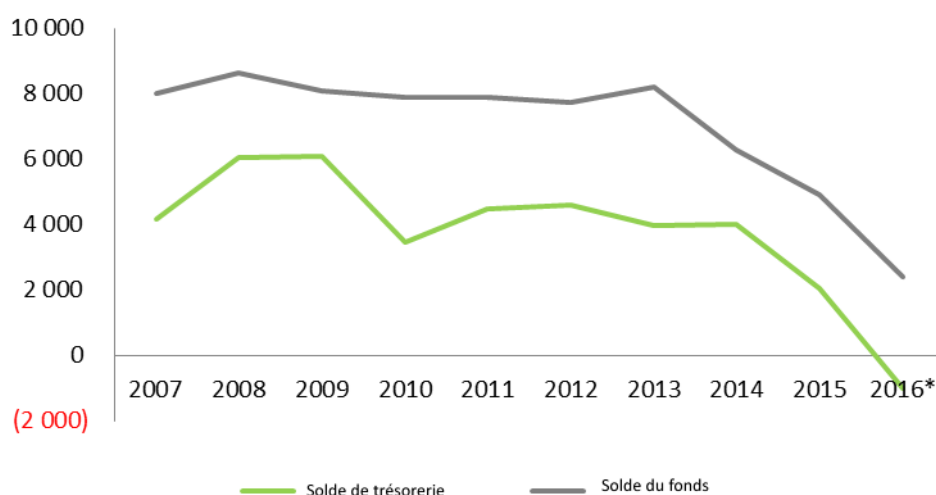
Figure 1
Évolution des budgets approuvés, des dépenses et des contributions volontaires de 2007 à 2016
 (en milliers de dollars des États-Unis)



9. En raison des prélèvements répétés sur le solde du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, ce dernier fait actuellement face à d'importants risques de liquidité¹. Le Secrétariat a établi des prévisions des flux de trésorerie et des prévisions glissantes des besoins en liquidités afin de déterminer si le Fonds dispose de suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins opérationnels. Cette analyse a révélé qu'il existe un risque de liquidité important aussi bien pour 2016 que pour 2017 pour les raisons suivantes : a) le solde de trésorerie totalement épuisé à la fin de l'exercice 2015; b) les arriérés de paiement de contribution importants; et c) l'augmentation des dépenses associée aux décisions d'organiser des réunions supplémentaires; et d) une réunion supplémentaire (la reprise de la trente-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée) qui n'était pas prévue au budget pour 2016.

10. La figure 2 est une représentation graphique du niveau de trésorerie et du solde du Fonds en fin d'exercice de 2007 à 2016. Pour la dernière année, il s'agit d'une estimation.

Figure 2
Évolution du niveau de trésorerie et du solde du Fonds de 2007 à 2016
 (en milliers de dollars des États-Unis)



¹ On entend par risque de liquidité le risque encouru par le Fonds d'affectation spéciale de ne pas disposer d'un niveau de trésorerie suffisant pour faire face à des obligations devenues exigibles.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Solde de trésorerie	4 147	6 053	6 107	3 463	4 491	4 595	3 956	4 028	2 057	(1 000)
Solde du Fonds	8 028	8 626	8 099	7 895	7 908	7 736	8 209	6 281	4 898	2 410

11. Auparavant, des prélèvements figuraient dans le projet de budget présenté aux Parties, afin d'équilibrer le budget compte tenu du niveau des contributions qui était chaque année inférieur au budget annuel approuvé. Avant l'exercice 2015, le solde du Fonds était principalement composé de liquidités. Le faible niveau des contributions n'avait donc aucune incidence opérationnelle sur le Fonds. Si, à la fin de l'exercice 2016, le solde du Fonds devrait se situer à un niveau satisfaisant, à savoir 2,4 millions de dollars, le solde de trésorerie se trouve lui à un niveau très préoccupant. Sur le plan financier, le solde du Fonds représente la totalité des actifs (par ex., les liquidités, les contributions exigibles et les actifs physiques), déduction faite des éléments de passif. La décision de prélever des fonds (2,4 millions de dollars) sur le budget 2016 aurait pu être appliquée si le Fonds d'affectation spéciale disposait de liquidités suffisantes. Comme le montre la figure 2, le solde de trésorerie du Fonds d'affectation spéciale a diminué de 50 % en 2015 (soit une baisse de 1,9 million de dollars) par rapport au solde de trésorerie constaté à la fin de l'exercice 2014.

12. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ne permettent pas aux Fonds d'affectation spéciale de continuer à fonctionner s'ils affichent des déficits de trésorerie. Par conséquent, le Secrétariat de l'ozone, en coordination avec les Parties, devra mettre en place des mesures d'atténuation des risques d'ici à la fin 2016. Il convient de noter que plusieurs Parties se sont déjà acquittées de leurs contributions volontaires pour 2016, ce qui a retardé l'arrivée des problèmes de liquidités sans pour autant les résoudre. La solution passera par un ou plusieurs des éléments ci-après : réduction significative des dépenses, paiement par les Parties de contributions nouvelles ou supplémentaires, ou bien perception des arriérés de contributions.

13. La circulaire du Secrétaire général sur la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188) exige la constitution d'une réserve opérationnelle de trésorerie représentant 15 % des dépenses budgétaires annuelles prévues. Cette réserve opérationnelle constituerait un volant de liquidité qui permettrait de compenser les arriérés de contributions au Fonds et de clore définitivement les engagements. En outre, les Parties ont réaffirmé qu'elles étaient favorables à la constitution d'une réserve opérationnelle de trésorerie représentant 15 % du budget au paragraphe 6 de la décision XXVI/21. En 2013, dans le cadre de son audit du Secrétariat de l'ozone et des fonds y associés, le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU a conclu que les fonds disponibles se situaient à un niveau satisfaisant malgré des arriérés de paiements de longue date. Compte tenu de la situation financière actuelle, le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ne remplit pas les critères minimum de liquidités et, partant, n'est pas conforme à la politique des Nations Unies en la matière ni aux décisions des Parties. Si la situation ne s'améliore pas lorsque les comptes seront clôturés en fin d'exercice (31 décembre 2016), une constatation d'audit défavorable pourra être rendue, assortie d'incidences négatives considérables sur les états financiers consolidés du PNUE. L'injection de liquidités nécessaires prévue d'ici à la fin de 2016 pour un montant d'un million de dollars est composée de 200 000 dollars visant à combler le déficit de liquidités prévu, ainsi que de la réserve statutaire en liquidités de 15 % du budget, qui s'élève à 817 000 dollars (budget pour 2017).

14. Conformément à sa décision XXVII/18, le Secrétariat, en coordination avec le Président de la Réunion des Parties, a engagé des discussions avec les Parties redevables d'arriérés de contributions, permettant ainsi de réduire légèrement le montant des contributions en souffrance.

C. Projets de budget pour 2017 et 2018

15. Le Secrétariat a établi les projets de budget pour 2017 et 2018 en se fondant sur les montants estimatifs précis dont il disposait à l'époque. Toutes les modifications dues à des décisions des Parties ou à des évolutions imprévues des coûts seront présentées aux Parties au cours des années ultérieures sous forme de budgets révisés.

16. Les notes explicatives accompagnant les projets de budget indiquent brièvement comment ceux-ci ont été établis.

17. Les projets de budget pour 2017 et 2018 sont respectivement inférieurs de 20 % et 18 % par rapport au budget pour 2016. Le budget pour 2017 est légèrement inférieur au budget pour 2018 car les frais afférents aux réunions pour 2017 (Réunion des Parties) sont en partie pris en charge par la Convention de Vienne. Pour les deux exercices concernés, le budget a été calculé sur la base de deux réunions annuelles, avec un effectif réduit au sein du Secrétariat en raison des deux postes d'agent des services généraux qui ont été gelés en 2016 et que le Secrétariat propose de supprimer. Sur le plan financier, le Secrétariat présente des budgets à croissance zéro pour les exercices 2017 et 2018.

Les principaux facteurs de coût sont les frais de personnel, qui constituent 27 % du budget, et le coût des réunions, y compris les frais de voyage des représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5, représentant 53 % du budget.

18. Conformément au paragraphe 11 de la décision XXVII/18, les Parties ont demandé au Secrétariat de veiller à ce que les dépenses d'appui au programme dont il disposera en 2016 soient pleinement utilisées et, si possible, de les imputer aux rubriques administratives du budget approuvé. Se fondant sur cette décision, le Secrétariat a prévu d'utiliser pleinement le budget consacré aux dépenses d'appui au programme, en coordination avec le PNUE. Pour l'exercice 2017, les ressources prévues au titre des dépenses d'appui au programme, qui s'élèvent à 626 365 dollars, permettront de financer les frais qui sont pris en charge conjointement avec le PNUE (Umoja, audit, administration centrale des états de paie, trésorerie).

D. Niveau des contributions et arriérés de paiements

19. Le projet de budget révisé pour 2016, les projets de budget pour 2017 et 2018 ainsi que les soldes du Fonds et de trésorerie en baisse exigent une augmentation des contributions, dont le niveau actuel n'a pas évolué depuis 2007. Le tableau 1 représente l'évolution des recettes et des dépenses de 2010 à 2016. Le Secrétariat souhaiterait appeler l'attention des Parties sur le fait que, d'après ses prévisions, le solde du Fonds devrait enregistrer une baisse de 2,4 millions de dollars d'ici à la fin de 2016 et afficher un déficit de son solde de trésorerie si le niveau actuel des contribution perdure.

Tableau 1
Évolution du solde du Fonds et des réserves entre 2010 et 2016
(en milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal</i>	<i>Normes UNSAS</i>	<i>Normes UNSAS</i>	<i>Normes UNSAS</i>	<i>Normes UNSAS</i>	<i>Normes IPSAS</i>	<i>Normes IPSAS</i>	<i>Normes IPSAS</i>
	<i>montant effectif</i>	<i>montant effectif</i>	<i>montant effectif</i>	<i>montant effectif</i>	<i>montant effectif</i>	<i>montant effectif</i>	<i>montant prévu</i>
Excédent accumulé en début d'année	7 421	7 217	7 230	7 058	7 531	5 603	4 221
Ajustement IPSAS					(1 469)		
Contributions	4 277	4 277	4 277	4 277	4 277	4 277	4 277
Intérêts/recettes diverses	142	55	51	16	47	6	6
Dépenses	(4 623)	(4 319)	(4 500)	(4 198)	(4 783)	(5 665)	(6 772)
Ajustements			–	378	–		–
Solde du Fonds en fin d'exercice	7 217	7 230	7 058	7 531	5 603	4 221	2 610
Réserves de trésorerie	678	678	678	678	678	678	(200)
Solde du Fonds et réserves	7 895	7 908	7 736	8 209	6 281	4 899	2 410

Abréviations : UNSAS = Normes comptables du système des Nations Unies; IPSAS = Normes comptables internationales pour le secteur public.

20. L'ajustement effectué pour se conformer aux normes IPSAS en 2014, d'un montant de 1 469 000 dollars, est principalement constitué d'une provision au titre des contributions volontaires, comme cela est indiqué dans une note du Secrétariat sur les questions financières (UNEP/OzL.Pro.WG.1/36/INF1).

21. Pour l'année 2015, les dépenses correspondent aux coûts des réunions et aux frais de voyage de participants de Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à un atelier de deux jours tenu en marge de la trente-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée d'une durée de trois jours, qui a eu lieu à Bangkok en avril 2015 (outre la trente-sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée) ainsi qu'aux coûts des réunions et frais de voyage de participants de Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à une réunion informelle de deux jours tenue à Vienne en juin 2015. Elles correspondent également aux coûts et aux frais de voyage de participants issus de Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 liés à la reprise de la trente-sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des 29 et 30 octobre 2015, parallèlement à la vingt-septième Réunion des Parties à Doubaï (Émirats arabes unis) organisée du 1^{er} au 5 novembre 2015. Les montants constatés

pour 2015 représentent les données financières définitives et non vérifiées associées au Fonds d'affectation.

22. Les dépenses pour 2016 prennent en compte l'augmentation des coûts des services de conférence fournis à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des réunions des Parties.

E. Solutions de financement des activités en 2017 et 2018 pour examen par les Parties

23. Afin de garantir la stabilité du fonctionnement du Secrétariat de l'ozone, il est recommandé de maintenir au sein du Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal une réserve de liquidités représentant 15 % du montant estimatif des dépenses.

24. Compte tenu de l'analyse ci-dessus, les Parties souhaiteront peut-être envisager d'augmenter leurs contributions, afin que celles-ci puissent correspondre aux montants des budgets annuels approuvés, avec une majoration de 15 % en vue de renflouer la réserve de liquidités. Le Secrétariat de l'ozone recommande de prévoir au budget pour 2017 une contribution exceptionnelle de 15 % au titre de la réserve de liquidités, pour que le Fonds dispose d'un solde de trésorerie lui permettant de fonctionner selon les critères fixés par l'ONU pour le bon fonctionnement des fonds d'affectation spéciale (voir par. 12 et 13). La reconstitution des réserves de trésorerie, à concurrence de 15 % du budget pour 2017, part du principe que toutes les Parties se seront acquittées de leurs contributions volontaires. Cependant, le Secrétariat propose également deux autres solutions de financement visant à stabiliser le niveau de trésorerie du Fonds d'affectation spéciale durant les exercices 2017, 2018 et 2019. Ces solutions sont exposées dans le tableau 3.

Tableau 2

Ressources nécessaires pour 2016, 2017 et 2018

(en milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018
Projet de budget	6 772	5 445	5 549
Niveau habituel des contributions	4 277	4 277	4 277
Déficit de financement prévu	2 495	1 168	1 272
Niveau de contribution proposé	6 772	5 445	5 549
Réserve de liquidités opérationnelle	-	817	832
Niveau de contribution total proposé		6 262	6 381

25. Le Secrétariat de l'ozone a envisagé trois solutions de financement sur la base du projet de budget pour 2017 (voir tableau 3). Ces trois solutions, assorties des niveaux de trésorerie et des soldes du Fonds, sont présentées aux Parties pour examen. Elles reposent sur le principe selon lequel les Parties paieront la totalité de leurs contributions volontaires au titre de 2017 et de 2018.

Tableau 3

Solutions de financement pour le projet de budget pour 2017 et incidences sur les contributions pour 2017, 2018 et 2019

<i>Solution 1</i> (<i>solution préconisée</i>)	<i>Solution 2</i>	<i>Solution 3</i>
Montant total des contributions : 6,262 millions de dollars	Montant total des contributions : 5,853 millions de dollars	Montant total des contributions : 5,714 millions de dollars
Paramètres associés à cette solution :	Paramètres associés à cette solution :	Paramètres associés à cette solution :
Financement intégral du budget et des réserves de trésorerie durant l'exercice 2017	Financement intégral du budget et des réserves de trésorerie réparti sur deux exercices financiers (2017 et 2018)	Financement intégral du budget et des réserves de trésorerie réparti sur trois exercices financiers (2017, 2018 et 2019)
Soldes prévus en fin d'exercice :	Soldes prévus en fin d'exercice :	Soldes prévus en fin d'exercice :
Trésorerie : 817 000 dollars	Trésorerie : 408 000 dollars	Trésorerie : 270 000 dollars
Solde du Fonds : 2,35 millions de dollars	Solde du Fonds : 2,35 millions de dollars	Solde du Fonds : 2,35 millions de dollars

F. Principales observations

26. Les Parties souhaiteront peut-être examiner les six observations principales suivantes au cours de leurs délibérations :

a) Le budget révisé pour 2016 est maintenu au niveau global convenu de 6 772 162 dollars et les ressources prévues au titre de l'appui au programme pour 2015 ont été totalement utilisées;

b) Il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux qui avaient été gelés en 2015;

c) Le solde du Fonds (réserves de trésorerie, arriérés de paiement et autres actifs) s'élevait à 8 millions de dollars en 2007, mais celui-ci a fortement baissé depuis lors. Le solde de trésorerie a été totalement utilisé en raison des prélèvements annuels qui ont été effectués;

d) Le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal fait actuellement face à d'importants risques de liquidités. Par ailleurs, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU ne permettent pas aux fonds d'affectation spéciale de continuer à fonctionner s'ils affichent des déficits de trésorerie. Par conséquent, les activités du Secrétariat pourraient être compromises à court terme;

e) Les Parties au Protocole de Montréal devront prendre des mesures d'atténuation des risques de liquidités (baisse des dépenses prévues, paiement de contributions nouvelles ou supplémentaires, perception des arriérés) d'ici à la fin de 2016 afin de faire face à un déficit de trésorerie d'un million de dollars;

f) Trois solutions de financement sont proposées pour 2017 et 2018 dans le but de couvrir les dépenses prévues durant ces deux exercices et de reconstituer les réserves de trésorerie statutaires qui sont totalement épuisées. Le Secrétariat de l'ozone recommande la solution de financement numéro 1.

Annexe I

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : projet de budget révisé pour 2016 et projets de budget pour 2017 et 2018

Tableau A1
Résumé des révisions budgétaires pour 2016
 (en dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2016</i>	<i>Montant révisé pour 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Écart en %</i>
Traitements, indemnités et prestations	1 443 194	1 293 194	(150 000)	-10
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	–	0
Fournitures et consommables	219 870	219 870	–	0
Frais de voyages du personnel envoyé en mission	225 000	225 000	–	0
Dépenses de fonctionnement			–	–
Dépenses afférentes aux réunions	2 255 000	2 405 000	150 000	7
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5	1 740 000	1 740 000	–	0
Divers	25 000	25 000	–	0
Total partiel	5 993 064	5 993 064	–	0 %
Dépenses d'appui au programme (13 %)	779 098	779 098	–	0 %
Total	6 772 162	6 772 162	–	0 %

Tableau A2
Résumé des projets de budget pour 2016, 2017 et 2018
 (en dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
Traitements, indemnités et prestations	1 293 194	1 483 072	1 490 082
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	85 000
Fournitures et consommables	219 870	299 870	209 870
Frais de voyages du personnel envoyé en mission	225 000	225 000	225 000
Dépenses de fonctionnement			
Dépenses afférentes aux réunions	2 405 000	1 395 250	1 571 000
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5	1 740 000	1 305 000	1 305 000
Divers	25 000	25 000	25 000
Total partiel	5 993 064	4 818 192	4 910 952
Dépenses d'appui au programme (13 %)	779 098	626 365	638 424
Total	6 772 162	5 444 557	5 549 376

Tableau A3
Projet de budget révisé pour 2016 et projets de budget pour 2017 et 2018
du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche d'ozone
(en dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant révisé pour 2016</i>	<i>Montant proposé pour 2017</i>	<i>Montant proposé pour 2018</i>
1100 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 060 652	1 249 082	1 249 082
1300 Appui administratif	232 542	233 990	241 000
Total élément : traitements, indemnités et prestations	1 293 194	1 483 072	1 490 082
Consultants			
1201 Assistance pour la communication et l'analyse des données et la promotion de l'application du Protocole	85 000	85 000	85 000
Total élément : rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	85 000
Bien non durables			
4101 Biens non durables divers	18 000	18 000	18 000
Total partiel	18 000	18 000	18 000
Biens durables			
4201 Ordinateurs individuels et accessoires	5 000	5 000	5 000
4202 Ordinateurs portables	5 000	5 000	5 000
4203 Autre matériel de bureau (serveurs, lecteurs optiques, mobilier, etc.)	5 000	5 000	5 000
4204 Photocopieuses	5 000	5 000	5 000
4205 Matériel et périphériques pour les réunions sans papier	5 000	5 000	5 000
Total partiel	25 000	25 000	25 000
Location de locaux			
4301 Location de locaux à usage de bureaux	41 870	41 870	41 870
Total partiel	41 870	41 870	41 870
Utilisation et entretien du matériel			
5101 Entretien du matériel et autres	20 000	20 000	20 000
Total partiel	20 000	20 000	20 000
Frais d'établissement des rapports			
5201 Établissement des rapports	65 000	65 000	50 000
5202 Établissement des rapports des groupes d'évaluation	5 000	5 000	5 000
5203 Établissement des rapports sur les campagnes de sensibilisation au Protocole	5 000	5 000	5 000
Total partiel	75 000	75 000	60 000
Dépenses accessoires			
5301 Communications	10 000	10 000	10 000
5302 Frais de transport	10 000	10 000	10 000
5303 Formation	10 000	10 000	10 000
5304 Autres (Journée internationale de la protection de la couche d'ozone)	10 000	90 000	15 000
Total partiel	40 000	120 000	45 000
Total élément : fournitures et consommables	219 870	299 870	209 870
Voyages en mission			
1601 Frais de voyage du personnel envoyé en mission	210 000	210 000	210 000
1602 Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission	15 000	15 000	15 000
Total élément : voyages en mission	225 000	225 000	225 000
Coût des réunions			

<i>Objet de dépenses</i>		<i>Montant révisé pour 2016</i>	<i>Montant proposé pour 2017</i>	<i>Montant proposé pour 2018</i>
1321	Coût des services de conférence des réunions du Groupe de travail à composition non limitée	600 000	676 000	676 000
1322	Coût des services de conférence des réunions préparatoires et des Réunions des Parties	625 000	489 250	645 000
1323	Dépenses de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	70 000	70 000	90 000
1324	Coût des services de conférence des réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000
1325	Coût des services de conférence des réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000
1326	Coût des services de conférence des consultations informelles du Protocole de Montréal	10 000	10 000	10 000
1332	Coût des services de conférence de la reprise de la trente-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée	80 000	–	–
1333	Coût des services de conférence pour une réunion supplémentaire de 5 jours du Groupe de travail à composition non limitée et une Réunion extraordinaire des Parties de deux jours se tenant l'une après l'autre	870 000	–	–
Total partiel		2 405 000	1 395 250	1 571 000
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5				
3301	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions des groupes d'évaluation	450 000	450 000	450 000
3302	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions préparatoires et aux Réunions des Parties	375 000	375 000	375 000
3303	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée	325 000	325 000	325 000
3304	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Bureau	20 000	20 000	20 000
3305	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000
3306	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 à une réunion informelle	10 000	10 000	10 000
3312	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 participant à une réunion supplémentaire de 5 jours du Groupe de travail à composition non limitée organisée en marge d'une Réunion extraordinaire des Parties de deux jours	435 000	–	–
Total partiel		1 740 000	1 305 000	1 305 000
Représentation				
5401	Frais de représentation	25 000	25 000	25 000
Total partiel		25 000	25 000	25 000
Total élément : dépenses de fonctionnement		4 170 000	2 725 250	2 725 250
Total des dépenses directes		5 993 064	4 818 192	4 910 952
Dépenses d'appui au programme (13 %)		779 098	626 365	638 424
Total		6 772 162	5 444 557	5 549 376

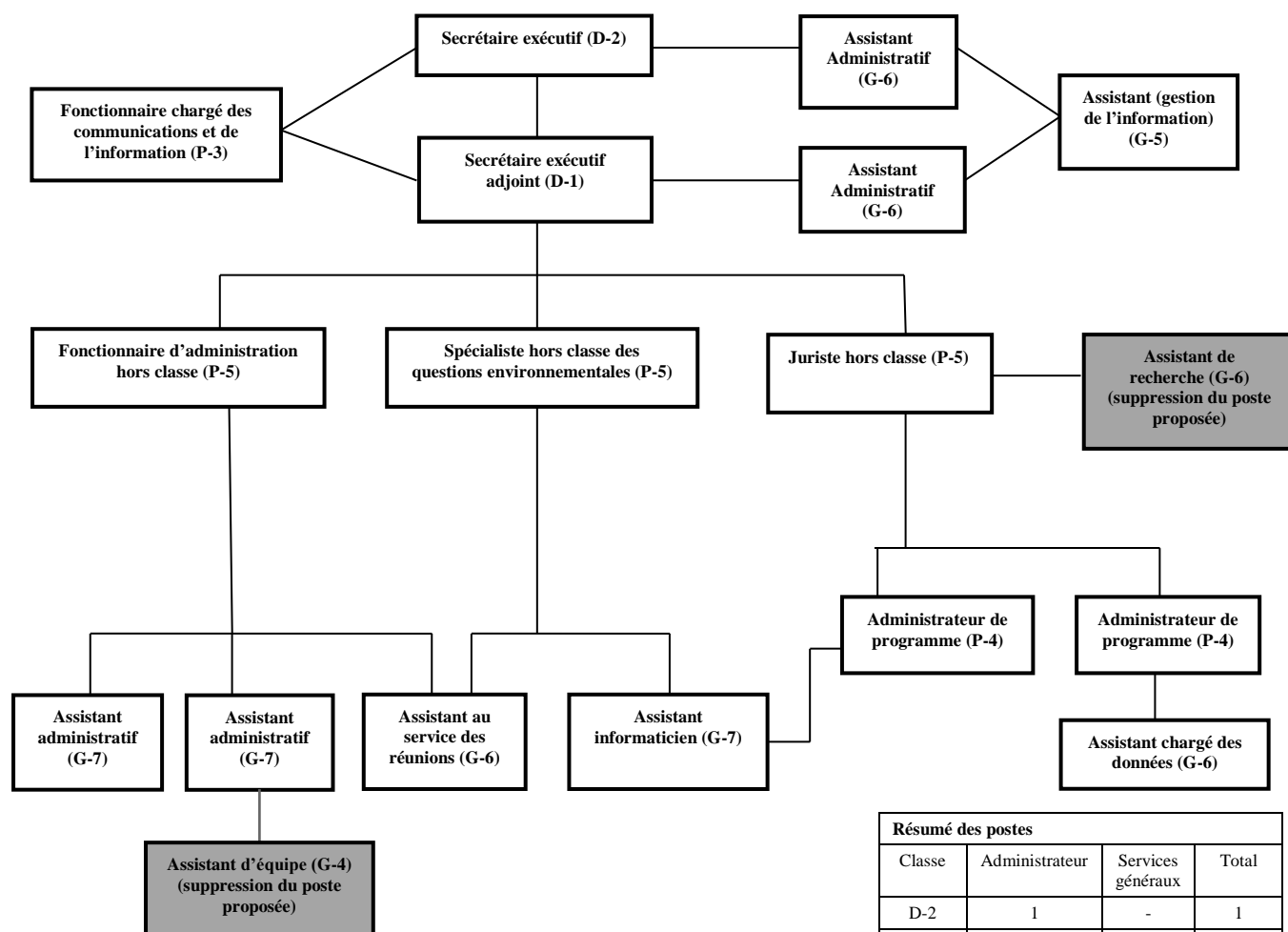
Notes explicatives accompagnant le projet de budget révisé pour 2016 et les projets de budget pour 2017 et 2018 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Observations</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur 1100	<p>Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts indicatifs applicables aux traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en poste à Nairobi et des tendances en la matière. Les traitements des administrateurs sont constitués des éléments ci-après : a) le traitement de base; b) l'indemnité de poste déterminée et revue par la Commission de la fonction publique internationale tout au long de l'année sur la base de l'indice du coût de la vie à Nairobi; et c) les indemnités telles que le remboursement des frais de voyage afférents aux congés dans les foyers, qui sont accordés tous les deux ans, et l'avance pour frais d'étude. L'annexe II présente un tableau détaillé des effectifs du Secrétariat avec les différentes classes.</p> <p>Le poste de spécialiste hors classe des questions environnementales a été pourvu en interne avec prise d'effet en janvier 2016. Les projets de budget pour 2017 et 2018 couvriront la totalité du traitement et des autres éléments de rémunération attachés au poste de classe P-5 pour les années considérées.</p> <p>Le poste d'administrateur de programme est devenu vacant en janvier 2016. Un processus de recrutement a été lancé et le poste devrait être pourvu d'ici à la fin de 2016.</p> <p>Le poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) est financé au moyen des ressources prévues au titre des dépenses d'appui au programme</p> <p>Le poste de fonctionnaire chargé des communications et de l'information (P-3) est entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.</p>
Appui/personnel administratif 1300	<p>Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts indicatifs applicables aux traitements du personnel de la catégorie des services généraux en poste à Nairobi et des tendances en la matière. L'annexe II présente un tableau détaillé des effectifs du Secrétariat avec les différentes classes.</p> <p>Le budget approuvé pour 2016 affiche une augmentation de 5 % par rapport au budget de 2015 pour tenir compte des avancements d'échelon habituels et de l'inflation.</p> <p>Les projets de budget pour 2017 et 2018 tiennent compte des tendances observées au niveau des dépenses réelles et d'un taux d'inflation de 3 % ainsi que des augmentations annuelles de traitements correspondant aux avancements d'échelon.</p> <p>Deux postes de la classe G-6, à savoir le poste d'assistant de programmes et celui d'assistant aux services des réunions, sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.</p> <p>De nouvelles réductions d'effectifs au sein du Secrétariat sont prévues en 2017 : on propose de supprimer deux postes (assistant de recherche (G-6) et assistant d'équipe (G-4)).</p>
Consultants 1201	<p>Le Secrétariat fait appel à des consultants pour répondre à ses besoins en matière de recherche concernant les réunions et les moyens de faciliter la tenue de l'atelier sur la gestion des HFC. Le projet de budget pour 2017 ne prévoit aucun changement par rapport au montant convenu de 85 000 dollars, qui devrait rester également au même niveau pour 2018.</p>
Fournitures et biens non durables 4101, 4201-4205, 4301, 5101, 5201-5203, 5301-5304	<p>Ces rubriques correspondent aux biens durables et non durables, ainsi qu'à la location des locaux à usage de bureaux, aux frais d'établissement des rapports, à la communication, aux frais de transport, à la formation et aux dépenses afférentes aux célébrations de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone. En 2017, le Secrétariat envisage des célébrations plus importantes pour commémorer le trentième anniversaire du Protocole de Montréal. Dans ce cadre, le Secrétariat compte lancer une campagne de sensibilisation à plusieurs volets.</p>
Établissement des rapports 5201	<p>Les fonds destinés à l'établissement des rapports permettront au Secrétariat de couvrir les frais d'établissement de rapports liés à ses activités et l'enveloppe budgétaire restera relativement constante pendant les trois années concernées.</p>
Voyages en mission 1601-1602	<p>Le montant des frais de voyage en mission en 2017 et 2018 est maintenu au niveau de 2016.</p>
Dépenses de fonctionnement 1321-1331, 3301 à 3311 et 5401	<p>Sous cette rubrique figurent les dépenses afférentes aux réunions, les frais de voyage des représentants des pays visés à l'article 5 participant aux réunions et les frais de représentation.</p>

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Observations</i>
1333	<p>Coût des réunions (les frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 ne sont pas comptabilisés dans cette rubrique)</p> <p>Les dépenses afférentes aux réunions pour 2016 ont augmenté de la manière suivante : 80 000 dollars correspondent aux dépenses associées à la reprise de la trente-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée organisée les 15 et 16 juillet 2016, suivie de la trente-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (18 au 21 juillet) et de la troisième Réunion extraordinaire des Parties (22 et 23 juillet), organisées à Vienne.</p> <p>70 000 dollars couvrent les frais d'interprétation pour trois séances quotidiennes du Groupe de travail à composition non limitée et de la troisième Réunion extraordinaire des Parties, lors de leurs réunions à Vienne en juillet. Les frais d'interprétation associés à la 3^e séance quotidienne sont nettement plus élevés en raison des vacances d'été et du fait que le Département des services de conférence a dû recruter des interprètes dont le domicile professionnel n'était pas à Vienne.</p>
1321	<p>S'agissant du projet de budget pour 2017 :</p> <p>Le budget prévu pour 2017 est inférieur de 20 % par rapport à celui de 2016 car une réunion de moins est prévue en 2017. De plus, durant cette année, le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne prend en charge une partie des dépenses afférentes aux réunions, dont le montant actuellement prévu au budget s'élève à 252 000 dollars, ce qui explique la baisse des coûts de réunion, qui se montent à 489 250 dollars. Cependant, le projet de budget pour 2018 prévoit une augmentation de cette rubrique budgétaire, qui devrait atteindre 676 000 dollars.</p>
1324	<p>Une réunion du Bureau est prévue en 2017 et en 2018. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues voulues en fonction de la composition du Bureau. Le niveau des dépenses prévues est le même que pour le budget de 2016.</p>
1325	<p>Les montants associés aux projets de budget des réunions du Comité d'application en 2017 et 2018 demeurent identiques à ceux qui ont été approuvés pour 2016.</p>
5401	<p>Les frais de représentation couvrent les dépenses afférentes aux réceptions organisées à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des réunions des Parties.</p> <p>Des fonds peuvent être prélevés sur des rubriques budgétaires correspondant aux services de conférence (1321-1326) si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.</p>
3301-3311	<p>Frais de voyage des participants des pays visés à l'article 5 :</p> <p>S'agissant du projet de budget pour 2017 :</p> <p>La participation des représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole de Montréal a été calculée sur la base de 5 000 dollars par réunion et par représentant en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique majoré de l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU.</p>
3311	<p>Toutes les autres dépenses demeurent identiques. Pour 2017 et 2018, le montant des frais de voyage des participants des pays visés à l'article 5 est inférieur car aucune réunion supplémentaire n'est prévue.</p> <p>Le Secrétariat confirme qu'aucun fonds n'a été prélevé sur les rubriques budgétaires de la présente section pour acquitter les frais de voyage de participants de pays non visés à l'article 5.</p>

Annexe II

Organigramme



Équipe de direction : Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint, juriste hors classe, spécialiste hors classe des questions environnementales et fonctionnaire d'administration hors classe

Équipe chargée de l'administration et de la gestion : fonctionnaire d'administration hors classe et tout le personnel des services généraux

Équipe chargée des questions d'environnement et des groupes d'évaluation : spécialiste des questions environnementales et administrateurs

Équipe chargée des questions juridiques et de l'application : juriste hors classe et administrateurs

Équipe chargée des technologies de l'information : administrateur de programme et assistant informaticien

Résumé des postes			
Classe	Administrateur	Services généraux	Total
D-2	1	-	1
D-1	1	-	1
P-5	3	-	3
P-4	2	-	2
P-3	1	-	1
GS *	-	10	10
Total	8	10	18

* 2 postes libérés en 2015, que l'on propose de supprimer

Tableau des effectifs – Postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal

Classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Services généraux	Total
D-2 ^a	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5 ^b	2	–	2
P-4	2	–	2
Services généraux ^c		6	6
Total	6	6	12

^a Financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Un poste financé à 100 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et un autre poste financé à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^c Trois postes financés à 100 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et trois postes financés à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

Annexe III

Barème des contributions des Parties – solutions proposées

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif
à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone(Résolution 67/238 adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2012, avec un plafond
de contribution de 22 %)

	Nom des Parties	Barème ONU ajusté avec plafond de 22 %	Contributions des Parties pour 2016	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017
			Niveau actuel	Solution 1	Solution 2	Solution 3
1	Afghanistan	0	-	0	0	0
2	Afrique du Sud	0,371	15 858	23 215	21 701	21 186
3	Albanie	0	-	0	0	0
4	Algérie	0,137	5 840	8 550	7 992	7 803
5	Allemagne	7,118	304 411	445 645	416 581	406 699
6	Andorre	0	-	0	0	0
7	Angola	0	-	0	0	0
8	Antigua-et-Barbuda	0	-	0	0	0
9	Arabie saoudite	0,861	36 831	53 919	50 403	49 207
10	Argentine	0,431	18 416	26 960	25 201	24 604
11	Arménie	0	-	0	0	0
12	Australie	2,067	88 412	129 431	120 990	118 120
13	Autriche	0,795	34 018	49 800	46 553	45 448
14	Azerbaïdjan	0	-	0	0	0
15	Bahamas	0	-	0	0	0
16	Bahreïn	0	-	0	0	0
17	Bangladesh	0	-	0	0	0
18	Barbade	0	-	0	0	0
19	Bélarus	0	-	0	0	0
20	Belgique	0,995	42 543	62 282	58 220	56 839
21	Belize	0	-	0	0	0
22	Bénin	0	-	0	0	0
23	Bhoutan	0	-	0	0	0
24	Bolivie (État plurinational de)	0	-	0	0	0
25	Bosnie-Herzégovine	0	-	0	0	0
26	Botswana	0	-	0	0	0
27	Brésil	2,924	125 072	183 101	171 159	167 099
28	Brunéi Darussalam	0	-	0	0	0
29	Bulgarie	0	-	0	0	0
30	Burkina Faso	0	-	0	0	0
31	Burundi	0	-	0	0	0
32	Cabo Verde	0	-	0	0	0
33	Cambodge	0	-	0	0	0
34	Cameroun	0	-	0	0	0
35	Canada	2,974	127 204	186 221	174 076	169 947
36	Chili	0,333	14 238	20 844	19 484	19 022
37	Chine	5,131	219 452	321 268	300 316	293 192

	Nom des Parties	Barème ONU ajusté avec plafond de 22 %	Contributions des Parties pour 2016	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017
			Niveau actuel	Solution 1	Solution 2	Solution 3
38	Chypre	0	–	0	0	0
39	Colombie	0,258	11 041	16 163	15 109	14 751
40	Comores	0	–	0	0	0
41	Congo	0	–	0	0	0
42	Costa Rica	0	–	0	0	0
43	Côte d'Ivoire	0	–	0	0	0
44	Croatie	0,126	5 371	7 863	7 350	7 176
45	Cuba	0	–	0	0	0
46	Danemark	0,673	28 774	42 124	39 377	38 443
47	Djibouti	0	–	0	0	0
48	Dominique	0	–	0	0	0
49	Égypte	0,134	5 712	8 362	7 817	7 632
50	El Salvador	0	–	0	0	0
51	Émirats arabes unis	0,593	25 364	37 132	34 710	33 887
52	Équateur	0	–	0	0	0
53	Érythrée	0	–	0	0	0
54	Espagne	2,963	126 735	185 534	173 434	169 320
55	Estonie	0	–	0	0	0
56	États-Unis d'Amérique	21,928	937 830	1 372 942	1 283 402	1 252 959
57	Éthiopie	0	–	0	0	0
58	Ex-République yougoslave de Macédoine	0	–	0	0	0
59	Fédération de Russie	2,43	103 929	152 147	142 224	138 851
60	Fidji	0	–	0	0	0
61	Finlande	0,517	22 124	32 389	30 277	29 558
62	France	5,575	238 422	349 039	326 276	318 536
63	Gabon	0	–	0	0	0
64	Gambie	0	–	0	0	0
65	Géorgie	0	–	0	0	0
66	Ghana	0	–	0	0	0
67	Grèce	0,636	27 197	39 815	37 219	36 336
68	Grenade	0	–	0	0	0
69	Guatemala	0	–	0	0	0
70	Guinée	0	–	0	0	0
71	Guinée équatoriale	0	–	0	0	0
72	Guinée-Bissau	0	–	0	0	0
73	Guyana	0	–	0	0	0
74	Haïti	0	–	0	0	0
75	Honduras	0	–	0	0	0
76	Hongrie	0,265	11 339	16 600	15 518	15 149
77	Îles Cook	0	–	0	0	0
78	Îles Marshall	0	–	0	0	0
79	Îles Salomon	0	–	0	0	0
80	Inde	0,664	28 391	41 563	38 852	37 930
81	Indonésie	0,345	14 750	21 593	20 184	19 706
82	Iran (République islamique d')	0,355	15 176	22 217	20 768	20 275

	Nom des Parties	Barème ONU ajusté avec plafond de 22 %	Contributions des Parties pour 2016	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017
			Niveau actuel	Solution 1	Solution 2	Solution 3
83	Iraq	0	–	0	0	0
84	Irlande	0,417	17 819	26 086	24 385	23 806
85	Islande	0	–	0	0	0
86	Israël	0,395	16 881	24 713	23 101	22 553
87	Italie	4,433	189 612	277 584	259 481	253 326
88	Jamaïque	0	–	0	0	0
89	Japon	10,797	461 796	676 049	631 959	616 968
90	Jordanie	0	–	0	0	0
91	Kazakhstan	0,121	5 158	7 551	7 059	6 891
92	Kenya	0	–	0	0	0
93	Kirghizistan	0	–	0	0	0
94	Kiribati	0	–	0	0	0
95	Koweït	0,272	11 638	17 037	15 926	15 548
96	Lesotho	0	–	0	0	0
97	Lettonie	0	–	0	0	0
98	Liban	0	–	0	0	0
99	Libéria	0	–	0	0	0
100	Libye	0,142	6 053	8 862	8 284	8 087
101	Liechtenstein	0	–	0	0	0
102	Lituanie	0	–	0	0	0
103	Luxembourg	0	–	0	0	0
104	Madagascar	0	–	0	0	0
105	Malaisie	0,28	11 979	17 536	16 393	16 004
106	Malawi	0	–	0	0	0
107	Maldives	0	–	0	0	0
108	Mali	0	–	0	0	0
109	Malte	0	–	0	0	0
110	Maroc	0	–	0	0	0
111	Maurice	0	–	0	0	0
112	Mauritanie	0	–	0	0	0
113	Mexique	1,836	78 522	114 953	107 456	104 907
114	Micronésie (États fédérés de)	0	–	0	0	0
115	Monaco	0	–	0	0	0
116	Mongolie	0	–	0	0	0
117	Monténégro	0	–	0	0	0
118	Mozambique	0	–	0	0	0
119	Myanmar	0	–	0	0	0
120	Namibie	0	–	0	0	0
121	Nauru	0	–	0	0	0
122	Népal	0	–	0	0	0
123	Nicaragua	0	–	0	0	0
124	Niger	0	–	0	0	0
125	Nigéria	0	–	0	0	0
126	Nioué	0	–	0	0	0
127	Norvège	0,848	36 277	53 108	49 644	48 467

	Nom des Parties	Barème ONU ajusté avec plafond de 22 %	Contributions des Parties pour 2016	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017
			Niveau actuel	Solution 1	Solution 2	Solution 3
128	Nouvelle-Zélande	0,252	10 785	15 789	14 759	14 409
129	Oman	0,102	4 348	6 365	5 950	5 809
130	Ouganda	0	–	0	0	0
131	Ouzbékistan	0	–	0	0	0
132	Pakistan	0	–	0	0	0
133	Palaos	0	–	0	0	0
134	Panama	0	–	0	0	0
135	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	–	0	0	0
136	Paraguay	0	–	0	0	0
137	Pays-Bas	1,649	70 508	103 220	96 489	94 200
138	Pérou	0,117	4 988	7 302	6 825	6 663
139	Philippines	0,153	6 565	9 611	8 984	8 771
140	Pologne	0,918	39 261	57 476	53 728	52 453
141	Portugal	0,472	20 206	29 581	27 651	26 996
142	Qatar	0,208	8 909	13 043	12 192	11 903
143	République arabe syrienne	0	–	0	0	0
144	République centrafricaine	0	–	0	0	0
145	République de Corée	1,987	85 002	124 438	116 323	113 564
146	République de Moldova	0	–	0	0	0
147	République démocratique du Congo	0	–	0	0	0
148	République démocratique populaire lao	0	–	0	0	0
149	République dominicaine	0	–	0	0	0
150	République populaire démocratique de Corée	0	–	0	0	0
151	Tchéquie	0,385	16 455	24 089	22 518	21 984
152	République-Unie de Tanzanie	0	–	0	0	0
153	Roumanie	0,225	9 634	14 104	13 184	12 871
154	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,162	220 774	323 203	302 125	294 958
155	Rwanda	0	–	0	0	0
156	Sainte-Lucie	0	–	0	0	0
157	Saint-Kitts-et-Nevis	0	–	0	0	0
158	Saint-Marin	0	–	0	0	0
159	Saint-Siège	0	–	0	0	0
160	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	–	0	0	0
161	Samoa	0	–	0	0	0
162	Sao Tomé-et-Principe	0	–	0	0	0
163	Sénégal	0	–	0	0	0
164	Serbie	0	–	0	0	0
165	Seychelles	0	–	0	0	0
166	Sierra Leone	0	–	0	0	0
167	Singapour	0,383	16 369	23 964	22 401	21 870
168	Slovaquie	0,17	7 290	10 672	9 976	9 739
169	Slovénie	0	–	0	0	0
170	Somalie	0	–	0	0	0

	Nom des Parties	Barème ONU ajusté avec plafond de 22 %	Contributions des Parties pour 2016	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017	Contributions des Parties pour 2017
			Niveau actuel	Solution 1	Solution 2	Solution 3
171	Soudan	0	–	0	0	0
172	Soudan du Sud	0	–	0	0	0
173	Sri Lanka	0	–	0	0	0
174	Suède	0,957	40 924	59 910	56 003	54 675
175	Suisse	1,044	44 632	65 340	61 078	59 629
176	Suriname	0	–	0	0	0
177	Swaziland	0	–	0	0	0
178	Tadjikistan	0	–	0	0	0
179	Tchad	0	–	0	0	0
180	Thaïlande	0,238	10 188	14 915	13 942	13 612
181	Timor-Leste	0	–	0	0	0
182	Togo	0	–	0	0	0
183	Tonga	0	–	0	0	0
184	Trinité-et-Tobago	0	–	0	0	0
185	Tunisie	0	–	0	0	0
186	Turkménistan	0	–	0	0	0
187	Turquie	1,324	56 611	82 876	77 471	75 633
188	Tuvalu	0	–	0	0	0
189	Ukraine	0	–	0	0	0
190	Union européenne	2,492	106 572	156 016	145 841	142 382
191	Uruguay	0	–	0	0	0
192	Vanuatu	0	–	0	0	0
193	Venezuela (République bolivarienne du)	0,625	26 728	39 129	36 577	35 709
194	Viet Nam	0	–	0	0	0
195	Yémen	0	–	0	0	0
196	Zambie	0	–	0	0	0
197	Zimbabwe	0	–	0	0	0
	Total	100	4 276 933	6 261 241	5 852 899	5 714 063